

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 74

Séance du 28 janvier 2026

OBJET : FINANCES : Modification AP/CP rez-de-chaussée bâtiment A3 (Budget 2025)

Date de la convocation : 6 janvier 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Anne BLANC

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 7

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG
4. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG
5. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
6. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy
7. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets

MEMBRE TITULAIRE, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération, Vice-Présidente du CDG
2. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1

1. M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant de M. François ASTORG

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 7

1. M. Didier EVERAERE, Maire-Adjoint de Charvonnex, ayant donné pouvoir à Mme Véronique BOUCLIER,
2. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à M. Antoine de MENTHON
4. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à M. FOURNIER-BIDOZ
5. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy, ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL
6. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND
7. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 13

1. M. Serge BEL, Maire de Messery
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne
3. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc
4. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy
5. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy
6. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
7. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse
8. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier
9. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes
10. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz
11. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
12. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74
13. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 10

Représentés : 7

Votants : 17

2026-01-02 – FINANCES – Modification AP/CP Pré-Billy rez-de-chaussée bâtiment A3 (Budget 2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,

Vu la délibération n°2025-04-20 du 2 septembre 2025 relative à l'acquisition d'un local au rez-de-chaussée du plot A3 au pré-Billy,

Vu la délibération 2025-05-23 du 14 octobre 2025 relative à la création d'un AP/CP Pré Billy rez-de-chaussée bâtiment A3 (Budget 2025),

Vu l'avis de la commission finances,

Considérant le principe d'annualité budgétaire dont la procédure des AP/CP constitue une dérogation permettant d'améliorer la visibilité financière des engagements de l'établissement,

Considérant le vote du budget primitif du CDG74 lors de la réunion du conseil d'administration du 28 janvier 2026,

Considérant la mise en place d'études en 2026,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la procédure d'autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP) vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier qui vont se dérouler sur plusieurs exercices budgétaires. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Le montant de l'AP a été voté à 1 300 000,00 € TTC.

À la vue de la réalisation des crédits de paiement de l'exercice 2025, la répartition à venir des CP est estimée selon le tableau suivant

Montant de l'AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
1.300.000,00 €	856 766,05 €	63 233,95 €	340.000,00 €	40.000,00 €

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte la modification de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour l'opération Pré Billy rez-de-chaussée du bâtiment A3 telles que présentées ci-dessus,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,
Le 28 janvier 2026

Le secrétaire de séance,

A. Blanc

Anne BLANC

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,


CENTRE
DE GESTION DE LA
FPT
TERRITORIALE DE LA
HAUTE SAVOIE

Antoine de MENTHON

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 02/02/2026
- La publication par voie électronique le : 06/02/2026